

DECRET N° 2022/294 DU 11 JUIL 2022
portant nomination d'un Vice-Recteur à l'Université de Ngaoundéré.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la loi n° 2001/005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu** le décret n°92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buea et Ngaoundéré en Universités ;
- Vu** le décret n°93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n°2012/433 du 1^{er} octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur,

DECRETE :

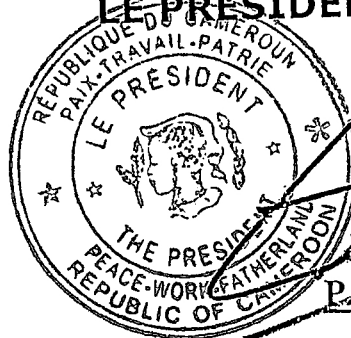
Article 1^{er} : Monsieur **MAMOUDOU ABDOULMOUMINI**, Professeur, précédemment Directeur de l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire de l'Université de Ngaoundéré, est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Vice-Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication dans ladite université, en remplacement de Monsieur DOKA YAMIGNO Serge, appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

YAOUNDE, le 11 JUIL 2022

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,



PAUL BIYA

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY